EXAMEN CIVIQUE

L’examen civique est une évaluation officielle mise en place par l’État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l’intégration et à l’accès au séjour en France.

Depuis le 1er janvier 2026, la réussite à cet examen est devenue obligatoire pour :

- demander une carte de séjour pluriannuelle,
- demander une carte de résident,
- déposer une demande de naturalisation française.

Cet examen vise à vérifier la maîtrise des principes et valeurs de la République, des droits et devoirs, ainsi que des repères essentiels sur le fonctionnement de la société et des institutions françaises.

Où ?

Lieu de l'examen : à l'UVSQ au CEREL de Guyancourt, Bâtiment d'Alembert, 5/7 Boulevard d'Alembert.

Quand ?

Les prochaines dates sont :

- le **03 novembre à 14H SESSION COMPLETE**
- le **17 novembre à 14H**
- le **26 novembre à 10H**
- le **07 décembre à 10H**
- le **14 décembre à 10H**